

Grenoble Sports Entreprises

Attestation de reprise d'activité en sortie de confinement

Section : Equitation

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut participer aux activités organisées par la section du GSE à laquelle il est adhérent dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité de participation et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du GSE titulaires.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que le GSE s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle
- **Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le GSE ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19**
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres membres du GSE présents lors de l'activité proposée, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports.
- Ils s'engage également à respecter :
 - les obligations édictées par la fédération française d'équitation, par le club d'équitation au sein duquel il va pratiquer
 - les modalités mises en place par la section du GSE équitation pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Le présent document est :

- à retourner signé au président de la section équitation
- et à avoir sur vous lors de la participation à une activité.

Date et Signature précédées de la mention

« Je m'engage à respecter les principes de prévention mentionnés ci-dessus »

(Signature d'un responsable pour les adhérents mineurs)

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Règles Fédérales : vous reporter au site

<https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.ffe.com%2FActualites-Federales%2FReouverture-des-etablissements-equestres-a-la-suite-du-decret-du-11-mai-2020&data=02%7C01%7Cxavier.petit%40se.com%7Cbc2071c7a82a4dccd99a08d7fbf86d67%7C6e51e1adc54b4b39b5980ffe9ae68fef%7C0%7C0%7C637254917072344495&sdata=nJAaO3d5YF2ly423pdtgtN4cZ61zsqhcNezzt%2FzFsoc%3D&reserved=0>

Règles du club au vous pratiquez : vous renseigner sur le site du club ou dès que vous arriverez au club

Règles de la section :

- nous vous conseillons fortement de vous changer après la séance et de laver les vêtements qui auront été en contact avec les équipements non personnels (pantalon notamment , la selle et les cuirs ne pouvant pas être désinfectée facilement
- Covoiture : sauf si le chauffeur et tous ses passagers sont d'une même famille (logeant au même domicile) le covoiturage est limité à 2 personnes par véhicule occupant des sièges diamétralement opposés et avec des masques. Les subventions GSE pour le transports seront adaptées pour ne pas pénaliser les adhérents.